

**Question orale de M. Minet : Elections communales : « Les vieux ne parlent plus ou alors seulement parfois du bout des yeux » (Jacques Brel).**

**M. Minet** estime que les aînés ont droit à une place active, forts de leur expérience, forts de leurs idées, et de leur volonté de participer au « vivre ensemble » au sein de la commune, et que les élections sont une bonne occasion de s'en souvenir, dans la mesure où l'acte du vote est précisément le lieu et le moment de l'expression citoyenne. Comme les plus jeunes, les plus âgés peuvent être confrontés à l'isolement, faire l'expérience tangible de la solitude, éprouver un sentiment d'ennui et d'inutilité pouvant aller jusqu'à l'invisibilité sociale.

En 2009 et 2012, le conseiller communal Ecolo Bill Kirkpatrick interpellait le Conseil pour le stimuler à mettre en œuvre des solutions innovantes afin que les résidents des maisons de repos puissent participer activement aux scrutins électoraux. Il interrogeait le Collège sur la distribution des convocations, sur l'éventuelle implantation de bureaux de vote au sein de structures d'hébergement ou sur l'organisation d'un transport des personnes moins valides vers les bureaux de vote.

M. Kirkpatrick rappelait aussi l'usage préoccupant du certificat médical, souvent de facilité et sans consultation individuelle des résidents des homes, en précisant qu'il conviendrait de rappeler aux directions des établissements leurs obligations en cette matière.

M. l'Echevin Sax soulignait que la commune et le CPAS d'Uccle ne disposaient à l'époque ni du matériel adéquat ni des effectifs ni des moyens financiers nécessaires pour organiser le transport des personnes âgées vers les bureaux de vote.

Par ailleurs, quoiqu'elle fût dépourvue de la moindre autorité sur les directions des homes, l'administration communale s'engageait à leur envoyer un courrier pour attirer leur attention sur l'importance des droits démocratiques de leurs pensionnaires. Ce courrier était censé être renouvelé à l'approche de chaque élection.

M. Minet souhaiterait obtenir des informations sur les mesures qui seront prises cette année pour assurer la diffusion du courrier relatif à l'exercice du droit de vote auprès des maisons de repos. La revue « Allo Senior » constitue assurément un support adéquat pour diffuser toute information utile à propos des élections.

Serait-il possible d'envisager le transport des résidents des maisons de repos vers les bureaux de vote, dans le même esprit que les déplacements en car mis en place par le Service ucclais du Troisième Âge (SUTA) pour conduire les résidents des homes des CPAS aux soirées dansantes ? Quel est le montant du budget qui pourrait être dégagé à cette fin par le SUTA ?

**M. le Président** répond que la proposition visant à installer des bureaux de vote dans les homes suscite naturellement beaucoup de sympathie mais s'avère irréalisable en raison des normes fixées par le service public fédéral (SPF) de l'Intérieur, selon lesquelles il faut au minimum 800 électeurs et au maximum 1.200 électeurs pour installer un bureau de vote.

De plus, cette proposition pose des problèmes logistiques insurmontables, dans la mesure où il faut trouver un espace susceptible d'accueillir un président de bureau, son secrétaire, son secrétaire adjoint, 4 assesseurs, un responsable administratif communal, les deux aides, un responsable informatique, les témoins de partis, un agent de police, un réseau électrique renforcé, 5 isolements de vote, un isolement de contrôle, une table électorale, une urne de scanning, ainsi qu'un couloir suffisamment long pour canaliser la file à l'intérieur du bâtiment considéré. Il est donc impossible de délocaliser les bureaux de vote.

Pour ce qui concerne les modalités de transport, le service de l'Action sociale de Mme l'Echevin Delwart va mettre en place une formule de chèques-taxis pour aider les personnes confrontées à des difficultés en ce domaine.

M. l'Echevin Sax veillera à amplifier l'information diffusée dans le magazine « Allo Senior » à propos des élections, grâce à la collaboration dynamique de Mmes Gustot et Delvoye.